

# JEUNESSE

## A. GENERALITES

Les compétitions destinées aux jeunes âgés de moins de 18 ans (« Compétitions Jeunes ») et à ceux âgés de 18 à 25 ans (« Compétitions Auteurs Jeunes ») sont « Open », c'est-à-dire ouverts à tous, adhérents à la FPF ou non.

Les œuvres seront présentées, en Noir et Blanc et/ou en Couleurs, uniquement en Image projetée : fichiers JPEG (s'inscrivant dans le format maximal 1920 x 1080 pixels limités à 3 Mo, avec un minimum de 500 Ko et présentés dans le sens de lecture. (Attention aux verticales : maximum 1080 pixels). Il est de la liberté de création de chacun de concevoir sa série mais il est vivement conseillé aux candidats de veiller à la cohérence de l'ensemble, tant pour le contenu que pour la qualité des œuvres.

**Chaque série sera bien identifiée et un titre lui sera donné.**

Le bordereau d'inscription (disponible sur le site FPF ou à demander au Commissaire National) est à remplir scrupuleusement et à adresser également par mail au Commissaire National Jeunes.

Les œuvres accompagnées du bordereau d'inscription (fichier Word) avec l'indication du titre de la série et du nom de l'auteur seront envoyées par : **WeTransfer** au Commissaire National Jeunesse.

Les fichiers en haute définition en format : JPEG - **300 dpi format A5**, seront fournis au Commissaire National.

Les envois non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés.

## B. COMPETITIONS JEUNES (MOINS DE 18 ANS)

### 1. REGLEMENT

**Age requis** : Cette compétition Open est ouverte à tous les jeunes photographes âgés de moins de 18 ans au premier septembre de la saison photographique. On distingue deux tranches d'âge : de 8 à 13 ans et de 13 à 18 ans. Mais, s'il s'agit d'une œuvre collective, on admettra que les concurrents dépassent la limite d'âge dans la mesure où ils feront partie d'une classe (5ème pour les collèges et Première ou Terminale pour les lycées).

Les participants peuvent présenter une sélection à titre individuel ou en œuvre collective mais un jeune qui participe au sein d'un groupe peut aussi concourir seul pour peu qu'il fournisse une série totalement différente.

Une seule série est admise par auteur et/ou par groupe.

Une image ne peut être utilisée qu'une seule fois dans l'ensemble de la compétition.

## 2. INDICATIONS A PORTER OBLIGATOIREMENT SUR LE BORDEREAU D'INSCRIPTION (FICHER WORD)

- Œuvre collective ou individuelle.
- Titre précis de la série (ne pas dépasser 25 caractères, espaces compris).
- Numéro d'ordre des images dans la série (exemple : 1/8, 2/8).
- Nom et prénom de l'auteur ou nom du groupe.
- Adresse postale et courriel de l'auteur ou du groupe (établissement, structure jeunesse, club, section d'un club, groupement à l'intérieur d'une structure... avec, pour les œuvres collectives, indication du nom et du prénom de l'adulte responsable du projet).
- Nombre d'images acceptées, que ce soit à titre individuel ou en œuvre collective :
  - De 8 à 13 ans : de 4 à 8 images.
  - De 13 à 18 ans : de 6 à 12 images

Ces compétitions sont à accès direct pour les auteurs. Toutefois, une Union Régionale pourra organiser une compétition régionale en amont et en observant le même règlement. Dans ce cas, l'Union Régionale adressera au Commissaire National Jeunesse toutes les œuvres qu'il a reçues, afin qu'elles puissent toutes avoir la possibilité de concourir aussi nationalement.

Si une compétition n'est pas organisée dans une région, il est possible de concourir directement au niveau national.

Toutes les œuvres seront jugées de façon anonyme, par catégorie : de 8 à 13 ans individuel, de 8 à 13 ans œuvre collective, de 13 à 18 ans individuel, de 13 à 18 ans œuvre collective. Chaque série se verra attribuer une note et le jury établira le classement définitif en cas d'ex aequo pour les trois premiers.

## C. COMPETITIONS AUTEURS JEUNES (18–25 ANS)

Cette compétition (Open) à thème libre est ouverte à tous les photographes âgés de 18 à 25 ans au 1er septembre de la saison photographique. La participation se fait directement au niveau national. Chaque saison, un nouveau thème sera défini.

### 1. REGLEMENT SPECIFIQUE

Il est de la liberté de création de chacun de concevoir sa série mais il est vivement conseillé aux candidats de veiller à la cohérence de l'ensemble, tant pour le contenu que pour la qualité des œuvres.

- Pas de thème imposé : il est entièrement libre
- Chaque série sera composée de 6 à 12 épreuves bien identifiée et on lui donnera un titre.

## 2. INSCRIPTIONS

Celles-ci se feront directement auprès du Commissaire National.

Une seule série est admise par auteur.

Les œuvres accompagnées du bordereau d'inscription (fichier Word) avec l'indication du titre de la série et du nom de l'auteur seront envoyées via un site permettant le transfert de fichiers lourds au Commissaire National Jeunesse.

Les fichiers en haute définition en format : JPEG - 300 dpi format A5, seront fournis au Commissaire National.

Les envois non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés.

## D. RESULTATS.

Les résultats seront communiqués sur le site Internet de la FPF dans les quelques jours suivant le jugement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Commissaire National Jeunes.